

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Limousin, par la FREDON Limousin, les Mairies de Limoges, Boussac-Bourg, Ayen, Malemort-sur-Corrèze, Saint-Junien, La Souterraine, Saint-Priest-sous-Aixe, l'EPLFPA de Brive-Voutezac et l'IFCE Haras National de Pompadour.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>, sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> et sur <http://www.fredon-limousin.fr/>

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

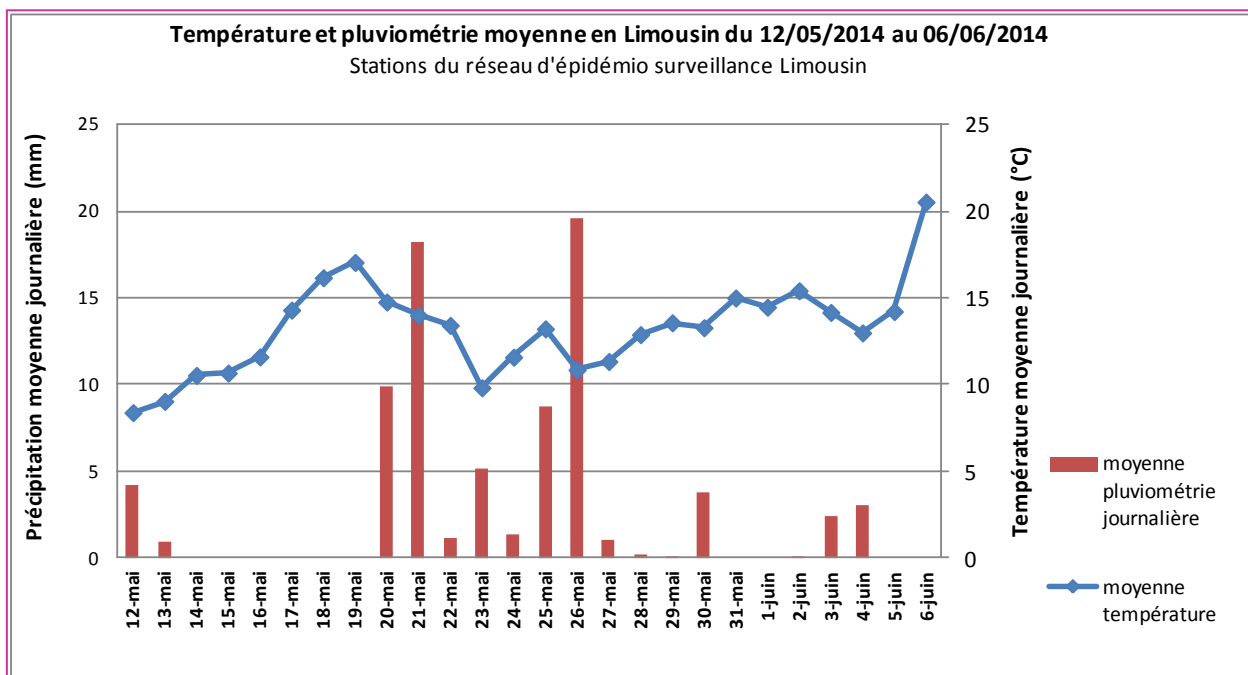


Sommaire

METEO	P.1
FEUILLUS-CONIFERES	P.2
CYNIPS DU CHENE	P.2
MINEUSE DU MARRONNIER	P.2
PUCERONS	P.3
ANTHRACNOSE DU PLATANE	P.5
CHANCRE A DIAPORTALE DU PLATANE	P.5
ARBUSTES D'ORNEMENT, PLANTES A MASSIF, PLANTES SOUS SERRE.	P.6
THRIPS	P.6
CRIBLURES SUR LAURIER	P.7
RAPPEL REGLEMENTAIRE : CERTIPHYTO COLLECTIVITES	P.8

Météo

Les données météo présentées correspondent à la période des observations données dans ce bulletin.



Directeur de publication :

Monsieur Jean-Philippe VIOLLET
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
05 55 10 37 90
accueil@limousin.chambagri.fr

Référent filière et rédacteur du bulletin :

Sophie ANRIGO
FREDON Limousin
13 rue Auguste Comte - CS 92092
87070 LIMOGES
05 55 04 64 54
sophie.anrigo@fredon-limousin.fr

On remarque l'alternance de périodes sèches (du 12 au 20 mai puis du 30 mai au 6 juin, avec des températures plus élevées début juin) et de période fraîche et pluvieuse (du 21 mai au 29 mai).

Cette alternance climatique permet à de nombreux ravageurs et nuisibles de s'installer. En effet, la plupart des ravageurs ont pu trouver les conditions nécessaires à leur installation et à leur développement (qu'ils affectionnent les périodes chaudes et sèches ou fraîches et humides).

Néanmoins ces périodes ne se prolongeant que sur quelques jours, les ravageurs et nuisibles se trouvent ensuite en conditions défavorables, limitant ainsi leur développement, ce qui explique le fait que nous n'ayons pas observé sur notre réseau, d'attaques très importantes sur les végétaux.

Feuillus - Conifères

Ravageurs

Cynips du chêne (*Cynips divisa*)

Végétal touché : Chêne

Nuisibilité : +

Éléments de biologie : Il existe de nombreuses espèces de guêpes gallicoles (insectes hyménoptères nommés cynips) qui provoquent des galles de différentes formes sur chêne.

Au printemps, les femelles adultes de cynips pondent leurs œufs sous les feuilles de chêne ou encore sur les bourgeons ou les rameaux selon l'espèce. Chaque larve engendre la formation d'une galle riche en tanin et vit au sein d'une petite cavité.

La nymphose se réalise dans la galle et l'insecte adulte apparaît à la fin de l'été, forant la paroi de celle-ci pour s'échapper.

Le *Cynips divisa*, provoque des galles rouges ou vertes en forme de petites pommes, sous les feuilles de chêne et plus précisément au niveau des nervures.

Observations du réseau : Des galles de *Cynips divisa* ont été observées sur deux chênes à Corrèze (19). L'attaque est d'intensité et fréquence moyenne.



Galle de *Cynips divisa*

Photo : FREDON Limousin

Evaluation du risque - *Cynips divisa* du chêne :

Le nombre de galles observé est important, mais elles n'ont pas d'incidence majeure sur le développement de l'arbre.

Mesures prophylactiques : La seule méthode de lutte qui peut être préconisée est la lutte mécanique qui consiste à récolter les galles au cours de la saison de végétation et à les éliminer (déchetterie ou compostage).

Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)

Végétal touché : Marronnier

Nuisibilité : ++

Éléments de biologie

Les mineuses du marronnier (famille des lépidoptères) sont à l'origine de mines très nombreuses sur les feuilles, du dessèchement de celles-ci et d'un possible roussissement spectaculaire du houppier en été.

Dans les galeries, les petites larves de mineuses à corps plat et à tête triangulaire vont effectuer 5 stades successifs. Leur cycle de développement dure de 7 à 11 semaines. Après la formation de chrysalide dans les feuilles infestées, le vol est assuré par des papillons de 3 à 5 mm.



Mines de mineuse du marronnier

Photo : FREDON Limousin

Selon les conditions météorologiques, on compte 2 à 4 générations par an. Plus les conditions sont sèches plus le cycle de développement de la mineuse sera rapide et plus les dégâts seront importants. Une défeuillaison peut alors être observée dès la fin du mois de juin (notamment lorsque le marronnier est planté dans des situations défavorables comme dans les villes).

Dans les cas les plus graves, il peut y avoir des mortalités de rameaux et de branches.

Observations du réseau

Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance, un piégeage par phéromone a été mis en place le 30 avril sur 3 communes du Limousin : Pompadour (19) ; Saint Junien (87) et Boussac Bourg (23).

Des mineuses ont été piégées dès la mise en place du piégeage : entre 4 et 11 mineuses ont été collectées chaque semaine dans chacun des 3 pièges en place. Il s'agit de la première génération de mineuse. Un suivi graphique des mineuses piégées sera effectué dans le prochain bulletin.

Les premières mines ont été observées à partir du 28 mai sur les feuilles de marronniers de St Junien (87) avec une intensité faible.

Evaluation du risque - mineuse du marronnier :

Jusqu'à début juin, le risque était faible. Avec l'arrivée début juin de conditions météorologiques estivales, le cycle de développement de la mineuse risque de s'accélérer. Les marronniers sont à surveiller.

Mesures prophylactiques : Le piégeage mis en place par le réseau est un moyen de régulation des populations de mineuse. Il consiste à attirer les mâles grâce à la phéromone femelle posée dans le piège. Le mâle se fait piéger croyant avoir trouvé une femelle. Ce système permet de réguler et diminuer les populations de mineuse dans nos marronniers.

Les nymphes de mineuse passant l'hiver sur les feuilles mortes tombées au sol, il est aussi recommandé de ramasser et éliminer les feuilles mortes.

Pucerons (*Eucallipterus tiliae*, *Drepanosiphum platanoidis*, *Periphyllus californiensis*, *Macrosiphum liriodendri*)

Végétal touché : Tilleul, érable, tulipier de Virginie ...

Nuisibilité : ++



Puceron du sycomore



Pucerons californiens de l'érable et momies de pucerons



Pucerons du tulipier de Virginie

Photos : FREDON Limousin

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal n°1 du 07/04/2014, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau :

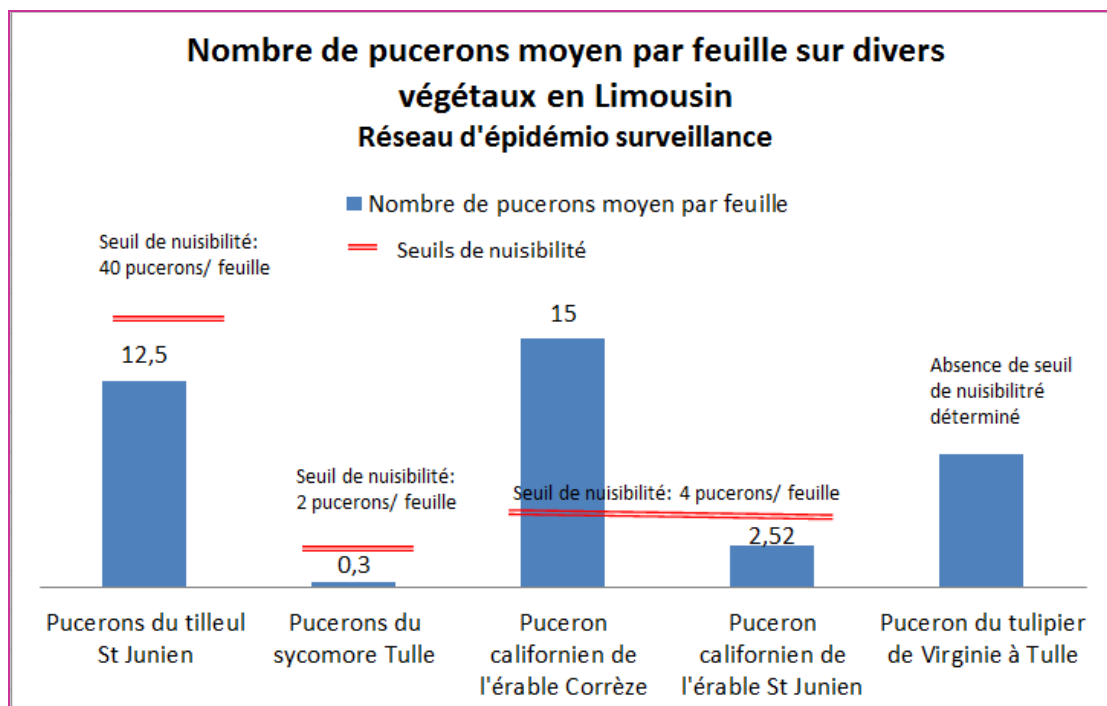
Des pucerons du tilleul (*Eucallipterus tiliae*) ont été observés sur la commune de St Junien (87) avec une intensité et une fréquence élevée (12,5 pucerons par feuille en moyenne).

Des pucerons du sycomore (*Drepanosiphum platanoidis*) ont également été signalés sur érable à Tulle (19) avec une intensité et une fréquence faible (0,3 puceron par feuille en moyenne).

Nous avons également noté la présence de puceron californien de l'érable à Corrèze (19) et St Junien (87) avec une fréquence et une intensité élevée en Corrèze (15 pucerons par feuille en moyenne) et une fréquence et une intensité plus faible en Haute Vienne (2,52 pucerons par feuille en moyenne). Des œufs et des momies de pucerons sont visibles sur les feuilles d'érable.

► *Les momies de pucerons sont des pucerons qui ont été parasités par un hyménoptère dit « parasitoïde ». Cet insecte pond à l'intérieur du puceron, la larve se développe à l'intérieur de celui-ci puis s'échappe du puceron. Le puceron parasité est alors mort, on le reconnaît par sa couleur grisâtre et par la taille de son abdomen gonflé.*

Des pucerons verts du tulipier de Virginie (*Macrosiphum liriodendri*) ont été remarqués à Corrèze (19) avec une fréquence et une intensité moyenne (8 pucerons par feuille en moyenne).



Seuils de nuisibilité :

- **Pucerons du tilleul** : 40 individus par feuille ou 50% de surface foliaire occupée
- **Pucerons du sycomore** : 2 individus par feuille
- **Pucerons californiens de l'érable** : 4 individus par feuille
- **Pucerons du tulipier de Virginie** : *aucun seuil n'a été déterminé*

Evaluation du risque - pucerons :

Le seuil de nuisibilité est atteint dans un cas : puceron californien de l'érable observé à Corrèze (19). Sur ce site, le risque d'affaiblissement de l'érable et de défeuillaison précoce est probable, le risque est élevé. Cependant, la présence de momies de pucerons atteste de la présence d'insectes parasitoïdes qui vont limiter le développement des pucerons.

Sur les autres sites, les seuils de nuisibilités ne sont pas atteints, cependant avec l'arrivée de températures élevées, le cycle de développement des pucerons risque de s'accélérer. Soyez vigilants.

Mesures prophylactiques : Proscrire les tailles trop courtes, supprimer les pousses fortement infestées et laisser agir les auxiliaires naturels (coccinelle, chrysope, hyménoptère parasitoïde,...).

Maladies

Anthracnose du platane (*Apiognomonina platani*)

Végétal touché : Platane

Nuisibilité : ++

Eléments de biologie

Cette maladie est provoquée par la présence d'un champignon ascomycète *Apiognomonina platani*. Un temps humide et froid au printemps va favoriser la maladie, une température journalière inférieure à 12°C est idéale au développement de l'anthracnose.

Ce champignon provoque des nécroses brunes le long des nervures, un dessèchement des rameaux et des jeunes pousses. On peut également voir apparaître des chancres sur les rameaux atteints.



Anthracnose du platane

Observations du réseau

Un cas d'anthracnose du platane a été observé à Corrèze (19) avec une fréquence de 10 % et une intensité faible.

Les conditions météorologiques fraîches et pluvieuses du mois de mai ont été favorables au développement du champignon à l'origine de la maladie de l'anthracnose. Il est donc étonnant que la maladie ne soit apparue que sur un seul site du réseau d'épidémiosurveillance.

Evaluation du risque - anthracnose du platane :

En fonction des conditions météorologiques à venir, le développement de l'anthracnose du platane peut s'accélérer si les conditions sont fraîches et humides. Néanmoins, avec l'arrivée de l'été, et la faible présence d'anthracnose observée en Limousin, il n'y a pas de risque majeur de propagation rapide de la maladie.

Mesures prophylactiques : Tailler et éliminer les rameaux porteurs du champignon, ramasser et éliminer les feuilles tombées au sol. Certaines variétés de platane sont plus résistantes à l'anthracnose comme *P.oriental* var. *digitata*.

Chancre à diaporales du platane (*Phomopsis* sp.)

Végétal touché : Platane

Nuisibilité : +++

Eléments de biologie :

Plusieurs types de chancres existent, ils sont dus à l'installation et au développement de différents champignons. Ces pathogènes provoquent une pourriture du bois, puis une nanification et une décoloration du feuillage puis un dépérissement progressif de l'arbre.

Le chancre à diaporale du platane est un parasite de faiblesse ou de blessure. Le développement de chancres à diaporales (*Phomopsis* sp.) sur les troncs de platane peut indiquer une intoxication racinaire.



Chancre à diaporale sur tronc de platane

Observations du réseau :

Quelques cas peu nombreux de chancre à diaportales du platane ont été observés à Tulle (19).

Evaluation du risque - chancre à diaportales du platane :

Effectuez des observations sur les platanes de vos sites, pour détecter toute apparition de chancre.

Tout site contaminé est à surveiller régulièrement. En effet à partir de l'été il est à prévoir le développement de crevasses profondes dans le tronc, ainsi que des fendillements de l'écorce pouvant aboutir à la rupture et à la chute des branches ainsi qu'au dépérissement progressif des arbres touchés.

Mesures prophylactiques : Surveiller les blessures d'élagage, ne tailler que si nécessaire et de préférence par temps sec. Sectionner les branches mortes, chancreuses ou fissurées. Assécher les cavités des troncs d'arbres ou des charpentières, enlever les impuretés (moisissures, débris végétaux), effectuer si besoin un curetage. Penser à désinfecter les outils de taille.

Arbustes d'ornement, plantes à massif, plantes sous serre

Ravageurs

Thrips (*Thrips Frankliniella occidentalis* ou *Thrips tabaci*)

Végétaux touchés : Impatiens, Pélargonium

Nuisibilité : +

Eléments de biologie :

L'adulte mesure 1 mm de long, de couleur jaune pâle, il possède des ailes longues de couleur gris perle. La femelle pond entre 2 et 10 œufs par jour. Le passage de l'œuf à l'adulte prend environ 19 jours à 20°C et seulement 13 jours à 25°C. La larve passe par 2 stades larvaires au cours desquels elle se nourrit et se développe sur les feuilles et les fleurs. On peut compter jusqu'à 15 générations par an.



Photo : entuga.edu

Thrips

Observations du réseau :

Des thrips ont été observés en production sous serre à Limoges, on les retrouve sur Pélargonium décora. Ils sont présents avec une fréquence élevée et une intensité faible.

Des thrips ont également été détectés sur impatiens à Voutezac (19) sous serre avec une fréquence moyenne et une intensité faible.

Evaluation du risque - thrips :

Les dégâts restent à ce jour assez faibles. De plus, des lâchers d'auxiliaires ont eu lieu dans certaines des serres contaminées pour limiter leur propagation.

Effectuez des comptages sur vos sites (à l'aide de plaques engluées bleues, et/ou à la loupe de poche) pour repérer la présence de ces ravageurs, mais aussi l'éventuelle présence d'auxiliaires.

Mesures prophylactiques : Diminuer les températures dans les serres pour allonger le cycle de développement des thrips et mettre en place des pièges englués bleus.

Maladies

Criblures sur laurier (*Pseudomonas syringae* ou *Coryneum bejerinckii*)

Végétal touché : Laurier

Nuisibilité : ++

Eléments de biologie :

Les feuillages des lauriers sont très souvent atteints par "les criblures".
Celles-ci peuvent avoir plusieurs origines :

- culturales : s'il s'agit de criblures non parasitaires,
- bactériennes : si elles sont dues à *Pseudomonas syringae*,
- cryptogamiques : si elles sont dues à des champignons du type *Coryneum bejerinckii*.



Criblures sur laurier

Il est très complexe d'identifier l'origine des criblures sans analyse biochimique, c'est pourquoi dans le cadre de ce bulletin nous ne pouvons pas affirmer l'origine précise de cette maladie.

Les jeunes plants et rameaux sont très sensibles aux criblures qui se développent pendant la période estivale. Le plus communément, la maladie des criblures se manifeste par des ponctuations rouges ou brunes d'un à deux mm de diamètre. Au fur et à mesure de leur évolution et de la croissance du feuillage le centre nécrosé se détache.

Cette maladie se rencontre surtout dans des terrains argileux humides qui sont propices à l'asphyxie racinaire.

Observations du réseau :

Un cas de maladie des criblures sur laurier a été observé à Corrèze (19) avec une intensité et une fréquence forte (75 % des lauriers sont touchés).

Evaluation du risque - criblures du laurier :

Le site contaminé est particulièrement propice à cette maladie puisque le sol est argileux et très humide (bord de cours d'eau), le développement de la maladie pourrait donc s'accélérer.

Cependant, cette maladie ne provoque généralement pas la mort des sujets atteints, seule l'esthétique est fortement dépréciée.

Effectuez des observations sur vos plants.

Mesures prophylactiques : Supprimer les feuilles les plus atteintes, limiter l'arrosage des plants et si possible travailler superficiellement le sol pour l'ameublir (dans le cas des sols lourds).

Autres ravageurs et maladies observés sur arbustes d'ornements, plantes à massifs et plantes sous serres :

- ✚ Pucerons verts sur Zinnia et Sauge à Voutezac (19) et sur fushia à Limoges (87) avec une fréquence et intensité moyenne.
- ✚ Pucerons sur rosiers à Pompadour (19) avec une fréquence et une intensité élevée.
- ✚ Oïdium du rosier à Pompadour (19) avec une fréquence et une intensité élevée.

Utilisation de produits phytosanitaires : Certification individuelle obligatoire : « Certiphyto collectivités »

A compter du 1^{er} octobre 2014, au sein des collectivités, tous les agents concernés par les produits phytosanitaires (achat et/ou application), devront être titulaires du certificat individuel professionnel adéquat, communément appelé « certiphyto » (cf. décret du 18 octobre 2011 et ses arrêtés d'application).

Ce certificat individuel, est valable 5 ans, et devra ensuite être renouvelé.

En fonction de la mission et du niveau de responsabilité de l'agent, le certiphyto* à obtenir est :

- Pour le responsable technique en charge du choix des produits et de la décision de traiter ou non, sur la collectivité : certiphyto « applicateur »
- Pour l'agent effectuant l'application des produits phytosanitaires sur les sites de la collectivité : le certiphyto « applicateur opérationnel ».

Les objectifs de ce certificat sont :

- d'actualiser les connaissances des utilisateurs sur la réglementation et sur les dangers (santé, environnement) liés à l'utilisation des produits phytosanitaires,
- d'adapter les choix d'interventions en espaces publics,
- de prévenir et réduire les risques pour le personnel utilisateur et la population, ainsi que les risques de pollution environnementale,
- de présenter des outils de lutte alternatifs.

Il existe 4 voies d'obtention du certificat individuel :

- sur diplôme – celui-ci doit faire partie des diplômes listés pour le certificat envisagé par l'arrêté ministériel du 07/02/2012, modifié par les arrêtés du 01/03/2012 et du 10/12/2012, et doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années
- ou, après la réussite d'un test QCM d'évaluation
- ou, à l'issue d'une formation suivie d'un test d'évaluation (réussi)
- ou, à l'issue d'une formation de 2 jours, organisée par l'un des organismes de formation habilités.

Pour plus d'informations :

- DRAAF Limousin – Service Formation et Développement :
Tél : 05 55 12 92 60 ; <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/Les-certificats-individuels>
- Consultez également la note « Les produits phytosanitaires sur votre commune » : rappels réglementaires, démarches et outils à votre disposition pour réduire les phytos, contacts..., sur <http://limousin.synagri.com/synagri/outils-et-documents-ecophyto>

* Il existe au total 9 certificats différents, selon l'activité (exploitation agricole, travaux et services, collectivités territoriales, conseil, distribution de produits) et la fonction de l'individu (décideur, opérateur).

A RETENIR

FEUILLUS - CONIFERES

RAVAGEURS

Cynips du chêne : Observation ponctuelle en Corrèze. Les galles sont nombreuses mais n'ont pas d'incidences sur le développement des arbres contaminés.

Mineuse du marronnier : Présence sur l'ensemble de la région, le risque est néanmoins actuellement faible. Cependant avec l'arrivée de températures estivales, le cycle de développement de la mineuse pourrait s'accélérer.

Pucerons : Plusieurs types de pucerons ont été observés par le réseau. Les seuils de nuisibilités ne sont atteints que sur un site corrézien touché par le puceron californien de l'érable. Cependant soyez vigilant dans chacun des sites atteints (même si le seuil de nuisibilité n'est pas atteint à ce jour) car le cycle de développement des pucerons devrait s'accélérer avec l'arrivée des conditions météorologiques estivales.

MALADIES

Anthraxose du platane : Un début d'anthraxose a été observé sur un seul site du réseau. A ce jour, le risque est faible.

Chancre à diportales du platane : Quelques cas ont été remarqués à Tulle sur des platanes d'alignement. Soyez vigilant à la propagation de ce champignon qui peut être rapide et très nuisible pour l'arbre.

ARBUSTES D'ORNEMENT, PLANTES A MASSIF, PLANTES SOUS SERRE

RAVAGEURS

Thrips : Observations sous serre à Limoges (87) et Voutezac (19). Les risques de propagation sont faibles, d'autant plus que des moyens de lutte biologique ont été mis en place sur certains sites (introduction d'auxiliaires)

MALADIES

Criblures sur laurier : Présence importante sur un site corrézien. Les criblures sont nombreuses mais ne représentent pas de risques majeurs pour les végétaux.

PROCHAIN BULLETIN : JUILLET 2014

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

